**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg
**Band:** 1 (1913)
**Heft:** 5

**Artikel:** L'ermitage du palatinat et le frère Augustin Bellanger
**Autor:** Fleury, P. Bernard
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-818046

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

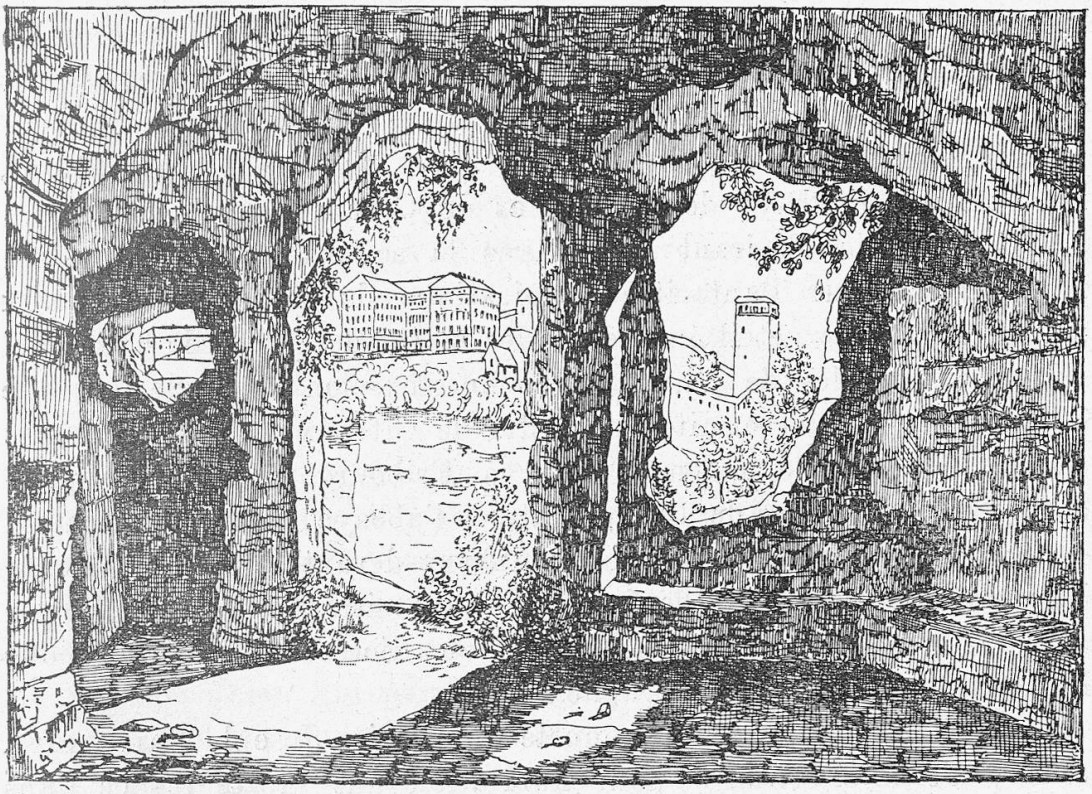

Fig. 5.

# L'Ermitage du Palatinat et le Frère Augustin Bellanger

par le P. Bernard FLEURY, cordelier.

---

Dans la notice sur l'ermitage du Goz de la Torche, nous parlions d'un autre petit ermitage en-dessous de la promenade du Palatinat et nous disions qu'on ne lui connaissait pas d'habitant. Nous nous trompions et nous avons trouvé que cette retraite pittoresque fut occupée en 1802 par le frère Augustin Bellanger, ermite de la stricte observance de l'ordre de Cîteaux[1]. Ce reli-

[1] Nous extrayons cette notice d'un manuscrit des archives de la Maigrauge intitulé : *Le Parfait Pénitent ou Vie édifiante du Frère Augustin Bellanger, Hermite de la stricte observance de l'Ordre de Cisteau.* L'auteur en est Dom Marcel Moreau de Delémont, ancien Bernardin de l'abbaye de Lucelle, alors Directeur à la Maigrauge.

gieux, né en 1757 dans le diocèse du Mans, avait fait profession comme frère convers au monastère de la Grande Trappe. Il fut du nombre des religieux trappistes qui, à la grande Révolution, se réfugièrent à la Valsainte. Puis, après diverses pérégrinations, il se fixa à l'abbaye de Trappistes de Casamari dans les Etats romains. Mais, désirant vivre dans la solitude, frère Augustin fut dispensé par l'autorité ecclésiastique de ses premiers vœux faits à la Trappe, et il émit entre les mains de l'Abbé de Casamari des vœux simples de vivre en anachorète selon les règlements de S. Galgan, premier ermite de l'ordre de Cîteaux. Après différents essais, il arriva le 1er mai 1802 à Fribourg, où il jouit pendant quelques jours de l'hospitalité à l'abbaye de la Maigrauge. Le 4 mai 1802, par lettre datée d'Avry-devant-Pont, Mgr Jean-Baptiste d'Odet, évêque de Lausanne, autorisait le frère Bellanger à mener la vie érémitique dans son diocèse. Mais ici nous laissons la parole au biographe :

« Déjà, le 5 Mai, un honnête bourgeois, Joseph Farvagniez, cède à l'ermite étranger pour habitation une grotte taillée dans le roc hors la porte de Morat. Ensuite de cette cession approuvée par Monsieur Daguet, Président municipal de la commune de Givisiez [1], le Révérendissime Ordinaire accorda la permission au Frère d'établir dans ce lieu dit *Palatinat* un oratoire pour y réciter son office et y vivre en ermite conformément à l'esprit de son institut. Peu de jours après, le vertueux prélat bénit lui-même solennellement ce nouvel oratoire, et par une patente datée du 26 du même mois et même année, il met l'ermite sous la direction du Révérend Directeur de la Maigrauge, à qui, nous donnons, y est-il dit, le pouvoir pour tout ce qui dépend de nous pour la direction du dit frère et pour l'arrangement de l'oratoire où il fera ses exercices religieux. »

« Le bruit du nouvel établissement se répand. La réputation du nouvel ermite s'accrédite et un grand nombre de personnes vertueuses se piquent à l'envi de contribuer à l'érection et à la décoration de l'oratoire comme à la subsistance du zélé serviteur de Dieu. Les voisins et les habitants des maisons dont la vue donne directement contre l'ermitage, surpris d'apercevoir une lumière qui y brille tous les soirs fort tard dans la nuit, encore

---

[1]) La paroisse de Givisiez s'étendait alors jusqu'à la porte de Morat.

plus surpris d'entendre une voix sonore et mélodieuse qui chante souvent la moitié de la nuit et dès la pointe du jour des psaumes, des hymnes et des cantiques, ces voisins se demandent et s'informent qui est celui qui habite l'entrée de ce rocher creux. On leur répond que c'est un étranger d'un héroïsme singulier, d'une vertu distinguée, d'une austérité extraordinaire. Bientôt des gens de tout état, de tout âge et des deux sexes accourent au lieu dit *Palatinat* pour visiter un inconnu qui, dans notre siècle, et dans notre patrie, suit les pratiques des anciens solitaires de la Thébaïde.

« Les personnes sujettes au vertige ou naturellement timides sont saisies d'effroi à l'aspect du site périlleux et rebroussent chemin. Les plus courageux hasardent de descendre à petits pas, et serpentant l'espace de trois minutes sur un étroit sentier pratiqué sur le sable, tombent tout-à-coup dans un petit carreau de jardin-potager qui paraît suspendu en l'air. De là, quiconque avance de deux pas, soit à droite, soit à gauche, se trouve au bord d'un profond précipice perpendiculaire baigné par la Sarine, dont l'aspect affreux oblige la personne la moins craintive de rétrograder. Pour lors se présentent la porte et la fenêtre bien barricadées de l'ermitage, qui consiste dans deux grottes creusées en partie par la nature et en partie par l'art dans le roc. Sur la porte était un écriteau portant entre autres : « Ce lieu est régulier. » Dans la partie où le Frère fait son repas et prend son repos comme dans celle de l'oratoire où il récite l'office divin, on y observe un religieux silence et l'entrée en est interdite aux femmes, à l'exception du vestibule qui sert de parloir au frère ermite lorsque la charité l'exigera et le temps le permettra. Depuis midi jusqu'à trois heures et depuis le soleil couché jusque le lendemain après Prime, il ne parle à personne ainsi que pendant le temps où il chante ou récite l'office divin. Le dit Frère ne touche point d'argent ; ceux à qui la charité inspirera de faire une aumône sont priés de mettre dans le tronc d'où un des bienfaiteurs la retirera pour l'entretien de l'ermitage et pour subvenir aux nécessités de l'ermite qui ne peut recevoir ni viande, ni poisson, ni vin, ni aucune chose délicate, mais du pain, des légumes, du fromage, du laitage, de la farine, des fruits, des pommes de terre, et en cas de maladie et en certains jours, il lui est permis de faire usage d'œufs cuits durs, de beurre, de

vinaigre. Tous ceux qui veuillent l'honorer de leur visite sont priés de ne pas le molester ni l'interrompre dans les exercices de piété dont il fait profession qui sont de travailler à la propagation de la foi pour la conservation de notre sainte religion, pour la prospérité de l'Etat, pour les besoins de l'Eglise, en particulier pour tous les Pasteurs et les magistrats qui gouvernent, et pour tous ses bienfaiteurs.»

«Lecture de ces règlements faite, celui qui souhaite converser avec l'ermite hors le temps du silence, sonne. Le frère arrive, ouvre la porte, se prosterne, présente à son hôte l'eau bénite et l'introduit dans la chapelle. Puis à la suite de quelques courtes prières commence la conférence spirituelle. Si, au contraire, un hôte arrive pendant le temps du silence, il doit se contenter d'examiner le solitaire à travers la fenêtre sans pouvoir lui parler. Il le verra ou à genoux sur son prie-dieu absorbé dans une profonde méditation ; ou à chanter devant son autel avec allégresse les louanges du Seigneur ; ou assis au coin d'une table prendre sa frugale réfection qui consiste en une soupe composée de pains bien moisis, de pommes de terre et d'eau sans sel avec une pitance de légumes assaisonnés d'absinthe et de cendre ; ou il le voit au fond de sa grotte faire sa méridienne dans un cercueil qui lui sert de couche, à côté de laquelle sont suspendus ses instruments de pénitence dont les marques ensanglantées font frémir. Personne ne retourne de l'ermitage sans être édifié et couvert de confusion. Quiconque a été témoin des exercices du solitaire et entendu de sa bouche les vérités éternelles, en a été vivement touché. Chacun se disait : nous avons vu et entendu parler un saint dont la vie austère et pénitente condamne notre tiédeur et notre insouciance pour l'importante affaire du salut».

Mais après environ quatre mois d'habitation au Palatinat, frère Augustin se vit obligé de chercher une autre retraite. Les visites y étaient trop nombreuses et sa santé souffrait de l'humidité de sa cellule. Il s'établit à la Madeleine et y mourut très pieusement le 26 décembre 1802. Le 29, il fut inhumé solennellement dans l'église de la Maigrauge devant l'autel du Couronnement de la Ste Vierge. Sur sa tombe une plaque de plomb avec une inscription rappelle son souvenir[1].

[1] Elle existe encore à gauche en entrant dans l'église.